

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 14 août 2023 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #3 - Alexandre Dubuc-Ringuette  
Siège #4 - Patricia René  
Siège #5 - Sylvain Garant  
Siège #6 - Émilie Legras

Est/sont absents:  
Siège #1 - Guillaume Giroux  
Siège #2 - Poste vacant

Poste no 2 n'est pas vacant Madame Chantale Thivierge est présente.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Bernard Caouette, directeur général intérimaire assiste également à la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

**2023-08-127**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Adoption des procès-verbaux
- 4 - ADOPTION DES COMPTES
  - 4.1 - Adoption des comptes de juillet 2023
- 5 - LÉGISLATION
  - 5.1 - Adoption du règlement # 2023-249 « Règlement sur la prévention des incendies »
- 6 - DOSSIERS EN COURS
  - 6.1 - Résolution déterminant le nouvel échéancier de réalisation des travaux relatif à l'aide financière offerte par le MAMH
  - 6.2 - Résolution d'engagement du respect des modalités d'application du Programme TECQ 2019-2023
- 7 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)
- 8 - AFFAIRES NOUVELLES
  - 8.1 - Embauche d'une adjointe administrative
  - 8.2 - Affichage d'un poste de Préposé (é) à l'entretien et aux travaux publics
  - 8.3 - Érablière M.D. Huppé inc. – Demande de cession du lot résiduel numéro 4 679 071 appartenant à la municipalité
  - 8.4 - Résolution visant l'annulation d'une demande de dérogation mineure et de remboursement des frais de dépôt de la demand
  - 8.5 - Formation d'un comité de sélection
- 9 - CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Alexandre Dubuc et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2023-08-128**

**3.1 - Adoption des procès-verbaux**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 et des séances extraordinaires du 13 juillet 2023 et du 17 juillet 2023, au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Thivierge et résolu unanimement d'adopter :

- le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023;
- le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2023;
- le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023;

ADOPTÉE

#### **4 - ADOPTION DES COMPTES**

**2023-08-129**

##### **4.1 - Adoption des comptes de juillet 2023**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU'un montant de 131 680.44 \$ est déboursé à même le fonds général en paiement de ces comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Legras et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des comptes du 1er au 31 juillet 2023, pour un montant de 131 680.44 \$

ADOPTÉE

#### **5 - LÉGISLATION**

**2023-08-130**

##### **5.1 - Adoption du règlement # 2023-249 « Règlement sur la prévention des incendies »**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 10 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 10 juillet 2023;

Il est proposé par Sylvain Garant et résolu à l'unanimité que le règlement # 2023-249 concernant la prévention des incendies soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

#### **6 - DOSSIERS EN COURS**

**2023-08-131**

##### **6.1 - Résolution déterminant le nouvel échéancier de réalisation des travaux relatif à l'aide financière offerte par le MAMH**

ATTENDU l'aide financière obtenue pour le réaménagement de la patinoire de Broughton Station;

ATTENDU que l'échéancier de réalisation des travaux initialement prévu doit être extensionné;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Patricia René et résolu que le nouvel échéancier de réalisation des travaux soit le ou avant le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

2023-08-132

## **6.2 - Résolution d'engagement du respect des modalités d'application du Programme TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Thivierge et résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

## **7 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)**

Siège # 1 : M. Guillaume Giroux

- CCU
- Service de sécurité incendie

Siège #2 : Mme Chantale Thivierge

- Comité d'embellissement
- Office d'habitation et Comité des organismes
- Sécurité civile

Siège #3 : M. Alexandre Ringuette

- Famille et politique familiale
- Loisirs et terrain de jeu

Siège #4 : Mme Patricia René

- Bibliothèque Maurice-Couture
- Ressources Humaines

- Suivi budgétaire

Siège #5 : M. Sylvain Garant

- Municipalité amie des Aînés et politique MADA
- Travaux publics

Siège #6 : Mme Émilie Legras

- Fêtes municipales, fête de la pêche et fête nationale

Mairesse : Mme Francine Drouin

- Fonds région ruralité
- MRC et transport adapté
- Territoire, urbanisme, PDZA et règlements

## **8 - AFFAIRES NOUVELLES**

**2023-08-133**

### **8.1 - Embauche d'une adjointe administrative**

ATTENDU l'appel de candidatures et la rencontre des deux candidates ayant postulées;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de Mme Chantale Thivierge au poste d'adjointe administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Garant et résolu d'embaucher Mme Chantale Thivierge au poste d'adjointe administrative, selon les conditions de travail discutées avec le conseil et à finaliser entre les parties et le syndicat, notamment : - Pour une période initiale de 3 à 6 mois, 40h00 de travail par semaine; - Par la suite, à établir selon entente entre les parties (entre 32h00 et 40h00 par semaine); - Le salaire étant établi en fonction de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

**2023-08-134**

### **8.2 - Affichage d'un poste de Préposé (é) à l'entretien et aux travaux publics**

ATTENDU l'intention du conseil de procéder à l'embauche d'un (e) Préposé (e) à l'entretien et aux travaux publics pour un horaire de 40 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Legras et résolu de mandater le directeur général pour procéder à un affichage de poste de préposé (e) à l'entretien et aux travaux publics, selon les conditions à négocier rapidement entre la municipalité et le syndicat. L'embauche devant avoir lieu dès que possible.

ADOPTÉE

**2023-08-135**

### **8.3 - Érablière M.D. Huppé inc. – Demande de cession du lot résiduel numéro 4 679 071 appartenant à la municipalité**

ATTENDU la demande d'Érablière M.D. Huppé inc d'acquérir, pour la somme d'un dollar, le lot résiduel numéro 4 679 071, lequel a une très petite superficie et qui n'est d'aucune utilité pour la municipalité et n'a aucun potentiel d'utilité futur;

ATTENDU qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite à cette demande, dans la mesure où les frais de lotissement et de transfert de propriété soient à la charge du requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia René et résolu de vendre, pour la somme d'un dollar, le lot numéro 4 679 071, conditionnellement à ce que le requérant paie les frais de lotissement et de transfert de propriété. Il est

également résolu de mandater la mairesse ainsi que la directrice générale ou le directeur général en poste, pour signer l'acte de vente notarié et tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2023-08-136**

**8.4 - Résolution visant l'annulation d'une demande de dérogation mineure et de remboursement des frais de dépôt de la demande**

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure et le paiement des frais de celle-ci par Monsieur Kevin Pontbriand;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure n'est pas recevable et ne sera donc pas traitée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu d'annuler la demande de dérogation mineure de M. Pontbriand et de lui rembourser les frais payés inutilement.

ADOPTÉE

**2023-08-137**

**8.5 - Formation d'un comité de sélection**

ATTENDU qu'il apparaît opportun de former un comité de sélection des candidatures pour le poste à la direction générale ainsi que pour le poste de Préposé (e) à l'entretien et aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Sylvain Garant et résolu de mandater Francine Drouin, mairesse, Mme Patricia René et M. Alexandre Dubuc-Ringuette pour faire partie du comité de sélection.

Il est également résolu que le comité de sélection, pour le poste à la direction générale, s'adjoigne la présence de Mme Brigitte Guay, de M. Bernard Caouette et de M. Marc-André Paré, à titre de personnes ressources.

ADOPTÉE

**9 - CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE**

Résumé du conseil des maires

**10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

4 personnes assistent à la séance. Tour à tour, Mme Geneviève Roy-Clavet et M. Jonathan Brière posent des questions concernant le projet éolien et souhaiteraient obtenir des informations et des rencontres de consultations. Notamment dans le but de rediscuter du règlement municipal actuel encadrant le développement éolien. La mairesse et le DG expliquent aux citoyens que ce dossier fera l'objet de discussions en comité de consultation lorsqu'un projet sera approuvé par Hydro-Québec et ensuite déposé à la municipalité.

**2023-08-138**

**11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h22.

ADOPTÉE

Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francine Drouin  
Mairesse

---

Bernard Caouette  
Directeur général intérimaire

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, Bernard Caouette, directeur général intérimaire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton.

---

Bernard Caouette  
Directeur général intérimaire